

Procédures relatives au cérémonial



Juin 2005



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

Canada



Procédures relatives au cérémonial

Juillet 2002, révisé en juin 2005

Les présentes procédures se révèleront d'une très grande valeur aux personnes qui ont à planifier des événements cérémoniels. Elles ont d'abord été rédigées à l'intention du personnel de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui assure des services d'aide au cérémonial aux organismes du Gouvernement du Canada. Ces procédures constituent à présent un document évolutif offrant des conseils précis et des suggestions pratiques à quiconque organise des événements protocolaires ou cérémoniels.

[Introduction](#)

[Le drapeau national du Canada](#)

[Les drapeaux des provinces canadiennes](#)

[Le déploiement des drapeaux étrangers](#)

[Les pavillons particuliers](#)

[L'Union Jack](#)

[Les funérailles](#)

[Les mâts porte-drapeaux](#)

[Notes sur le cérémonial](#)

[Exemples de disposition de la garde d'honneur](#)

[Quelques conseils](#)

[Références](#)

ANNEXES

Annexe A - [Dessin du drapeau canadien](#)

Annexe B - [Ordre de préséance pour le déploiement des drapeaux](#)

Annexe C

C1 - [Ordre de préséance pour les drapeaux des provinces et des territoires](#)

C2 - [Exemples de déploiement des drapeaux provinciaux](#)

Annexe D

D1 - [Pavillons et étendards royaux](#)

D2 - [Pavillon du gouverneur général](#)

Annexe E - [Ordre de préséance de l'Union Jack](#)

Annexe F

F1 - [Mise en berne des drapeaux](#)

F2 - [Drapeau national recouvrant un cercueil](#)

Annexe G

G1 - [Mâts munis d'une corne ou d'un bout de vergue](#)

G2 - [Socle de mât extérieur](#)

Annexe H

H1 - [Préparation d'un drapeau pour le déploiement](#)

H2 - [Plier le drapeau](#)

Annexe I

I1 - [La garde militaire d'honneur](#)

I2 - [Matériel requis pour les gardes militaires d'honneur](#)

I3 - [Garde de départ](#)

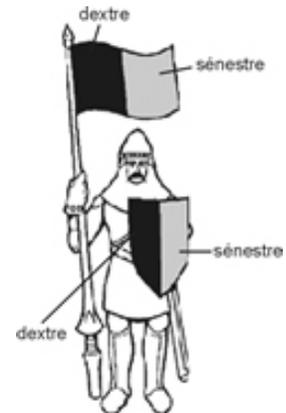
Annexe J - [Glossaire](#)

Procédures relatives au cérémonial

Introduction

La majeure partie du protocole moderne qui régit le déploiement des drapeaux et le cérémonial provient du Moyen-Âge, mais dès l'âge de la pierre, nos ancêtres primitifs employaient des symboles afin d'indiquer leur place relative en tant que particulier ou groupe dans la société. À cette fin, ils utilisaient des crânes d'animaux et des plumes d'oiseaux pour attirer l'attention sur leur présence.

Avec l'apparition des guerriers armés de pied en cap, le système complexe mais ordonné de l'héraldique devint un moyen de les reconnaître tant sur les champs de bataille que dans les tournois.



D'ailleurs, les mots couramment utilisés tels **blasons**, **armoiries**, **banderoles**, **étendards**, etc., proviennent de cette période. La notion moderne de l'ordre de préséance pour le déploiement des drapeaux est probablement associée au fait que le côté droit ou **dextre** du bouclier des chevaliers, qui se trouvait près du bras maniant l'épée ou la lance, était considéré comme le côté principal pour le déploiement héraldique des devises sur le bouclier. Ainsi, aux yeux d'un observateur ou d'un opposant faisant face au chevalier, c'était le côté gauche de son bouclier qui était le plus important. C'est pourquoi, de nos jours, le drapeau qui a préséance est habituellement placé à la gauche, face à l'observateur ou à l'assistance, et les autres drapeaux sont placés à la droite selon leur ordre de préséance respectif.

Pensez aux boucliers des chevaliers lorsque vous placez des drapeaux sur des tribunes, sur les murs, dans les corridors ou à l'extérieur. Le drapeau qui a première préséance doit toujours être à la gauche, aux yeux des observateurs.

Enfin, il faut reconnaître que si la plupart de nos traditions en matière de cérémonial remontent loin dans le temps, nous devons toujours être prêts à accepter les changements et les améliorations. Un bon exemple de ceci est le changement qui s'est produit depuis la proclamation du drapeau canadien en 1965. Comme les Canadiens montrent un intérêt sans cesse croissant pour ce symbole national exceptionnel, ceux dont la tâche est de fournir des services d'aide au cérémonial reçoivent de plus en plus de demandes pour que l'on déploie plus fréquemment le drapeau, ou encore que l'on déploie des drapeaux de plus grandes dimensions.

Le drapeau national du Canada

Le drapeau national (ou drapeau canadien) a été adopté par le Parlement le 22 octobre 1964; il a été proclamé par Sa Majesté la Reine Elizabeth II le 28 janvier 1965, et il a officiellement été hissé le 15 février 1965.

Il s'agit d'un drapeau rouge dont les proportions sont de un de largeur sur deux de longueur, à carré blanc au centre sur toute la largeur du drapeau, carré portant en son centre une seule feuille d'érable rouge (voir l'[annexe A](#)).

Les particuliers et les organismes peuvent arborer le drapeau en tout temps. Il flottera sur tous les immeubles appartenant au gouvernement fédéral, loués par lui ou obtenus par bail-achat, dans les aéroports, dans les bases et établissements militaires, au mât de pavillon des navires de Sa Majesté en service et sur tous les autres navires au service du gouvernement canadien.

En toutes occasions, il faut le déployer avec le respect et les égards dus à ce symbole de la souveraineté nationale. À l'exception du pavillon canadien particulier de Sa Majesté, des étendards de la famille royale et du pavillon du gouverneur général, le drapeau national occupera la place d'honneur.

Méthode de déploiement

Les drapeaux nationaux et tous les autres drapeaux déployés ou hissés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada doivent être propres et en bon état. Ils seront hissés jusqu'au haut du mât et ils flotteront librement sur leur drisse tendue.

On peut déployer le drapeau à plat ou le hisser à un mât. S'il est déployé à plat, on peut le suspendre horizontalement ou verticalement, comme suit :

- **horizontalement** : le manchon doit se trouver à gauche, aux yeux de l'observateur.
- **verticalement** : le manchon doit se trouver vers le haut et la pointe de la feuille à gauche.

Quel que soit le mode de déploiement, le drapeau ne doit pas toucher le sol.

Lorsque le drapeau est déployé dans le sanctuaire d'une église ou d'une chapelle, il doit se trouver à la droite de l'officiant ou de l'orateur. Si le drapeau est déployé dans la nef d'une église, il doit se trouver à la droite des fidèles ou de l'auditoire.

Si, dans une réunion, le drapeau est hissé à un mât, il doit se trouver à la droite de l'orateur, c'est-à-dire à la gauche aux yeux de l'auditoire. S'il est déployé à plat sur le mur au fond d'une tribune, il doit se trouver au-dessus et derrière l'orateur. Le drapeau ne doit pas servir à

recouvrir le pupitre de l'orateur ni être drapé devant la tribune.

Si on utilise le drapeau à l'occasion du dévoilement d'une plaque ou d'un tableau, il doit être drapé convenablement et il faut veiller à ce qu'il ne tombe pas sur le sol. Pour ce type de cérémonie, il est préférable d'utiliser un morceau de velours drapé de couleurs appropriées, et de déployer les drapeaux dans le lieu où se déroule la cérémonie.

Le drapeau ne doit pas orner les embrasures de portes et les passages voûtés, et on ne doit pas en faire des noeuds ou des cocardes.

Lorsqu'on déploie le drapeau au-dessus du centre d'une rue, on peut le suspendre horizontalement ou verticalement. Lorsqu'on le suspend verticalement, la pointe supérieure de la feuille d'érable devrait être dirigée vers le nord lorsque la rue est dans l'axe est-ouest et vers l'est lorsque la rue est dans l'axe nord-sud.

NOTA : Cette convention est basée sur la pratique établie dans certains pays et est présentée uniquement à titre de suggestion.

Lorsque le drapeau est suspendu à une corde qui relie un immeuble à un mât, il devrait être hissé de l'immeuble vers le mât, la pointe de la feuille d'érable faisant face au mât.

Déploiement en même temps que d'autres drapeaux

Lorsque le drapeau canadien est hissé avec d'autres drapeaux nationaux, il aura la préséance. Il faut hisser et descendre les autres drapeaux en même temps. Si cela est impossible, il faut hisser le drapeau canadien le premier et le descendre en dernier. Lorsqu'un drapeau doit flotter en berne, tous les autres drapeaux seront également en berne.

Aucun drapeau, aucune bannière ni fanion ne doivent flotter ou paraître à un niveau supérieur à celui du drapeau national. Les drapeaux arborés ensemble doivent avoir à peu près les mêmes dimensions et flotter à la même hauteur, à des mâts distincts (pour les exceptions à cette règle, voir l'annexe G1, schémas [1](#), [2](#), [3](#) et [4](#), Mâts munis d'une corne ou d'un bout de vergue).

Le drapeau national doit occuper la place d'honneur lorsqu'il est déployé ou exposé en même temps que d'autres drapeaux :

- Quand deux ou plus de trois drapeaux flottent ensemble, le drapeau national doit se trouver à gauche, aux yeux de l'observateur. Les autres drapeaux sont déployés par ordre d'importance vers la droite (voir l'annexe B, schémas [1](#) et [3](#)).
- Lorsque trois drapeaux sont déployés ensemble, le drapeau national doit se trouver au centre, le second drapeau par ordre d'importance se trouvant à gauche et le troisième à droite, aux yeux des spectateurs (voir l'annexe B, [schéma 2](#)).

- Le drapeau national peut aussi être déployé à chaque extrémité de la ligne des drapeaux (voir l'annexe B, [schéma 3](#)).
- Lorsqu'on désire disposer le drapeau national au centre d'un ensemble, par exemple de manière à ce qu'il se trouve directement derrière la personne principale sur une scène, les autres drapeaux devraient être disposés en alternance à gauche et à droite, tel qu'illustré à l'annexe C, [schéma 5](#).

Lorsque le drapeau national et un autre drapeau sont arborés en même temps à des hampes croisées, sur un mur, le drapeau national doit se trouver à la gauche et l'autre drapeau à la droite, aux yeux de l'observateur. La hampe sur laquelle est déployé le drapeau national doit se trouver par-dessus la hampe de l'autre drapeau (voir l'annexe B, [schéma 4](#)).

Lorsqu'un groupement de trois drapeaux est répété, comme le long d'une rue, l'ordre de préséance change et passe de : centre, gauche, droite comme l'illustre l'annexe B, [schéma 2](#), à : gauche, centre, droite, gauche, centre, droite; ou 1, 2, 3; 1, 2, 3, etc., autant de fois que nécessaire (voir l'annexe E, [schéma 4](#)).

Destruction

Lorsqu'un drapeau est usé, nettement décoloré ou autrement inutilisable, il faut le brûler tout simplement et sans cérémonie particulière. Cette convention internationale n'est nullement le signe d'un manque de respect envers le drapeau.

Les drapeaux des provinces canadiennes

Pour le déploiement des drapeaux provinciaux, l'ordre de préséance suit la date d'entrée de la province dans la Confédération. Voici l'ordre :

1. Ontario 1867;
2. Québec 1867;
3. Nouvelle-Écosse 1867;
4. Nouveau-Brunswick 1867;
5. Manitoba 1870;
6. Colombie-Britannique 1871;
7. Île-du-Prince-Édouard 1873;
8. Saskatchewan 1905;
9. Alberta 1905;
10. Terre-Neuve 1949. (Changement officiel du nom à « Terre-Neuve-et-Labrador » en 2001.)

Les drapeaux des trois territoires sont déployés selon la date de création des territoires et suivent ceux des provinces :

1. Territoires du Nord-Ouest 1870;
2. Yukon 1898;
3. Nunavut 1999.

Lorsqu'on déploie les drapeaux provinciaux, il convient également de déployer un drapeau national, lequel occupe la place d'honneur. On peut aussi déployer un drapeau national à chaque extrémité de la ligne des drapeaux provinciaux.

Lorsqu'une province agit à titre d'hôte, le drapeau de cette province doit suivre le drapeau national dans l'ordre de préséance.

L'[annexe C1](#) illustre l'ordre de préséance des drapeaux provinciaux et territoriaux.

L'[annexe C2](#) présente quelques façons de déployer les drapeaux provinciaux. Ces modes de déploiement s'appliquent également aux drapeaux étrangers.

Le déploiement des drapeaux étrangers

Aucun drapeau national étranger ne doit flotter ou paraître à un niveau supérieur à celui du drapeau national du Canada.

L'ordre de préséance courant pour le déploiement des drapeaux nationaux étrangers au Canada suit l'ordre alphabétique anglais des pays. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un événement qui est expressément de langue française, comme une assemblée de nations francophones, l'ordre de préséance suit l'ordre alphabétique français. Le drapeau national occupe habituellement le premier rang, suivi des autres drapeaux. Veuillez vous référer au site Web des Nations Unies, à www.un.org, pour la liste des pays membres.

Les pays qui ne sont pas membres des Nations Unies, tels la Suisse et le Vatican, etc., doivent être insérés dans l'ordre de préséance alphabétique.

On trouvera une liste des nations membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur le site Web suivant : <http://www.nato.int/home-fr.htm>.

On trouvera une liste des pays du Commonwealth sur le site Web suivant : www.thecommonwealth.org. (*en anglais seulement*)

La liste des pays de l'Organisation des États américains (OEA) est disponible sur le site Web suivant : www.oas.org.

Pour obtenir une liste des pays des nations francophones, veuillez consulter le site Web de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, à www.agence.francophonie.org

Lorsque l'on déploie les drapeaux de plusieurs nations, tous les drapeaux, y compris le drapeau national, doivent avoir à peu près les mêmes dimensions et flotter à la même hauteur, à des mâts distincts. On peut modifier les dimensions officielles des drapeaux étrangers afin qu'elles aient à peu près les mêmes dimensions que le drapeau national. Par exemple, les proportions du drapeau du Qatar sont de 1,1 de largeur sur 2,8 de longueur, et celles du drapeau de la Suisse sont de 1 de largeur sur 1 de longueur. Lorsqu'ils sont fabriqués afin d'être utilisés au Canada, ces drapeaux ont les proportions approximatives de 1 de largeur sur 2 de longueur.

On ne doit pas déployer les drapeaux de deux nations en même temps sur un même mât, car cela indique habituellement la domination ou la défaite du pays dont le drapeau est en position inférieure par le pays dont le drapeau est en position supérieure. Cette procédure est utilisée en temps de guerre pour indiquer la capture d'un navire ennemi.

NOTA : Cette procédure ne s'applique pas aux cornes et (ou) aux bouts de vergue, comme il est illustré à l'[annexe G1](#).

Lorsqu'on déploie des drapeaux étrangers à l'intérieur sur des mâts faits de chêne, on doit utiliser des mâts surmontés d'une extrémité décorative en forme de pointe de lance ou de gland de faîtage, et non une extrémité en feuille d'érable. On peut utiliser un mât à extrémité en feuille d'érable pour le drapeau national et les drapeaux des provinces, mais lorsqu'on déploie des drapeaux étrangers, il est préférable que tous les mâts aient la même pointe de lance.

Les règles générales énumérées ci-dessus, concernant le déploiement du drapeau national, s'appliquent également aux drapeaux étrangers.

En règle générale, les drapeaux sont déployés selon leur importance politique, p. ex., drapeaux nationaux, drapeaux provinciaux, drapeaux municipaux, suivis des drapeaux des partis politiques, des groupes religieux, des institutions d'enseignement, des établissements commerciaux, d'autres institutions et des pavillons indiquant le grade des officiers. Ainsi, le drapeau des Nations Unies a préséance sur le pavillon d'un officier militaire. Dans la mesure du possible, on évitera de déployer ensemble des drapeaux qui n'appartiennent pas à une même catégorie.

Certains pays ajoutent un blason à leur drapeau, afin d'établir une distinction entre le drapeau d'État et le drapeau civil (voir l'[annexe J](#), Glossaire). Malheureusement, la pratique d'utiliser le drapeau d'État ou le drapeau civil comme drapeau national à l'étranger n'est pas uniforme dans le monde.

Les pays suivants utilisent le drapeau d'État comme drapeau national à l'étranger :

- Andorre
- Argentine
- Bolivie
- Costa Rica
- El Salvador
- Équateur
- Espagne
- Guatemala
- Haïti
- Nicaragua
- Pérou
- République Dominicaine
- San Marino
- Venezuela

Les pays suivants utilisent le drapeau civil comme drapeau national à l'étranger :

- Allemagne

Autriche
Danemark
Éthiopie
Finlande
Islande
Monaco
Norvège
Pologne

En règle générale, les drapeaux sont déployés à l'horizontale, mais ils peuvent l'être à la verticale, selon les besoins. Toutefois, certains pays exigent des modifications pour que l'emblème soit à l'horizontale. Voici la marche à suivre pour déployer des drapeaux d'autres pays à la verticale :

- Pour le déploiement de drapeaux dont un seul côté est visible : lorsqu'ils sont installés en un lieu d'une certaine manière ou lorsque la majorité des spectateurs peuvent les voir, les drapeaux doivent être suspendus de façon que la partie supérieure du guindant soit du côté supérieur gauche du point de vue des spectateurs.
- Pour le drapeau du Liechtenstein, l'emblème doit être à l'horizontale. Cette consigne s'applique également aux drapeaux de l'Autriche et de l'Allemagne, à la demande de ces pays (voir la liste ci-dessus).

Pour les drapeaux produits par sérigraphie sur lesquels figurent des emblèmes, on peut généralement accepter que les emblèmes ou les devises soient à l'envers sur la face arrière du drapeau lorsque celui-ci est suspendu à la verticale. Le Brésil, le Paraguay et l'Arabie saoudite constituent des exceptions à cette règle.

Les pavillons particuliers

La famille royale

Les pavillons et étendards particuliers de la Souveraine et de la famille royale sont habituellement arborés afin de signaler leur présence. Ces pavillons flottent jour et nuit sur tout immeuble où ces dignitaires sont en résidence ou dans lesquels ils assistent à une réception publique.

Règle générale, les pavillons et étendards particuliers flottent derrière la tribune où se tient Sa Majesté pour recevoir le salut lorsqu'elle passe les troupes en revue, et sur les navires de Sa Majesté lorsqu'elle se trouve à bord.

Les pavillons et étendards particuliers sont habituellement déployés (voir la section « Quelques conseils ») lorsque les membres de la famille royale montent sur la tribune ou entrent dans l'édifice, et ces pavillons et étendards sont descendus lorsqu'ils quittent les lieux. Par conséquent, le mât de la tribune doit être pourvu de drisses.

Le pavillon canadien particulier de Sa Majesté et les étendards des membres de la famille royale ont préséance sur le drapeau national.

Le pavillon canadien particulier de Sa Majesté n'est jamais mis en berne.

Ces pavillons, tout comme les autres pavillons ou étendards particuliers, ne peuvent jamais être employés par d'autres personnes.

Les [images 1 à 4](#) de l'annexe D1 illustrent le pavillon canadien particulier de Sa Majesté et quelques étendards de la famille royale. Cette liste n'est pas complète.

Sa Majesté possède plusieurs étendards et pavillons particuliers, lesquels sont déployés selon les événements et les lieux (pays). Au Canada, seul le pavillon canadien particulier de Sa Majesté est arboré afin de signaler sa présence. Sa Majesté possède des pavillons particuliers pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Écosse, etc. Son Altesse Royale le Prince Charles possède également différents pavillons selon les régions. Le pavillon illustré à l'[image 3](#) de l'annexe D1 est celui qui doit être utilisé au Canada. Ces pavillons et étendards sont habituellement fournis par le personnel de la Maison Royale et ils sont prêtés au personnel du ministère du Patrimoine canadien chargé des visites, avant que celles-ci n'aient lieu.

Les pavillons et étendards des souverains et chefs d'État étrangers peuvent être déployés selon les circonstances, mais lors de la visite d'un chef d'État, seul le drapeau national étranger de cet état est habituellement déployé. Le drapeau national étranger aura préséance immédiatement après le drapeau national. L'ordre de préséances des pavillons personnels étrangers sera établi par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du

Canada au besoin.

Si plusieurs membres de la famille royale participent à une visite officielle, on fera flotter uniquement le pavillon du membre qui est au premier rang de l'ordre de préséance.

Le pavillon du gouverneur général

Le pavillon du gouverneur général est illustré à l'[annexe D2](#). L'utilisation du pavillon du gouverneur général est régie par des dispositions semblables à celles qui s'appliquent aux pavillons et étendards de Sa Majesté et des membres de la famille royale.

Pavillons des lieutenants-gouverneurs

Les pavillons des lieutenants-gouverneurs sont traités, dans chaque province visée, de manière similaire au pavillon du gouverneur général.

Pavillons distinctifs

Certains officiers des Forces armées du Canada et de la Garde côtière canadienne peuvent déployer leurs flammes ou drapeaux distinctifs à l'intérieur des limites reconnues de leur commandement. Il est peu probable que le personnel de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ait à déployer ces drapeaux.

L'Union Jack

L'utilisation de l'Union Jack au Canada remonte au début de la colonisation de la Nouvelle-Écosse par les Britanniques, après 1621. Bien que le Red Ensign ait été largement utilisé au Canada entre les débuts de la Confédération et la proclamation du drapeau national en 1965, l'Union Jack est devenu le symbole national affirmé en 1904 et les troupes canadiennes ont combattu durant la Première Guerre mondiale sous ses couleurs. L'Union Jack est toujours présent au Canada, étant incorporé dans les drapeaux des provinces de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Le 18 décembre 1964, le Parlement a approuvé l'utilisation de l'Union Jack comme symbole de l'appartenance du Canada au Commonwealth des nations et comme symbole d'allégeance à la Couronne.

Lorsqu'il est déployé au Canada ou dans d'autres pays du Commonwealth, l'Union Jack représente deux choses. En premier lieu, c'est le drapeau national du Royaume-Uni et, en second lieu, c'est un symbole d'appartenance au Commonwealth et d'allégeance à la Couronne. L'ordre de préséance de l'Union Jack par rapport aux drapeaux provinciaux varie selon les raisons de son déploiement.

Lorsque l'Union Jack représente l'État souverain du Royaume-Uni, il a préséance sur les drapeaux provinciaux canadiens (voir l'annexe E, [schéma 1](#)).

Lorsqu'il représente l'appartenance du Canada au Commonwealth, par exemple durant une visite royale, les drapeaux provinciaux canadiens ont préséance sur l'Union Jack (voir l'annexe E, [schéma 2](#)).

Déploiement spécial

Lorsque l'Union Jack est déployé dans le cadre d'une visite de Sa Majesté la Reine ou des membres de la famille royale, on suivra les règles suivantes :

À Ottawa, on déploiera trois drapeaux nationaux, suivis d'un Union Jack. Ce groupement de drapeaux est utilisé pour le déploiement dans les rues et autres endroits publics. La raison de ce groupement est la suivante : au lieu d'utiliser le doublet habituel drapeau national/drapeau étranger (séquence 1, 2; 1, 2, etc.), ce groupement représente la séquence suivante : Canada, drapeau national de la Reine du Canada, Canada, Union Jack, ce dernier indiquant l'appartenance du Canada au Commonwealth. Ainsi, la séquence est 1, 1, 1, 2; 1, 1, 1, 2; etc., (voir l'annexe E, [schéma 3](#)).

À l'extérieur d'Ottawa, l'ordre de préséance sera un drapeau national, un drapeau provincial et un Union Jack. Dans ce cas-ci, le drapeau provincial a préséance sur l'Union Jack, lequel symbolise l'appartenance au Commonwealth (voir l'annexe E, schémas [2](#) et [4](#)).

NOTA : La règle de la section « Le drapeau national du Canada » concernant le déploiement des drapeaux le long des rues et les autres déploiements de grande envergure s'applique.

Lorsque l'Union Jack est déployé à l'occasion d'une visite au Canada d'un représentant du Royaume-Uni, on suivra le groupement habituel, soit un drapeau national et un Union Jack. Il peut être jugé nécessaire d'ajouter un drapeau provincial au groupement. Dans ce cas, l'Union Jack aura préséance sur le drapeau provincial, car il représente le Royaume-Uni.

Lorsque les installations matérielles le permettent, l'Union Jack flotte avec le drapeau canadien sur les immeubles, les aéroports, les bases et les établissements militaires du gouvernement fédéral à l'intérieur du Canada, du lever au coucher du soleil, à l'occasion des anniversaires suivants :

- le jour de la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté la Reine, en mai;
- le jour de l'anniversaire de la signature du Statut de Westminster (11 décembre); et
- à l'occasion du Jour du Commonwealth (habituellement le deuxième lundi du mois de mars).

Par « installations matérielles », on entend deux mâts. Le drapeau national aura préséance et ne pourra pas être remplacé par l'Union Jack. S'il y a seulement un mât, on ne prendra aucune disposition afin d'ériger un second mât.

L'Union Jack peut flotter avec un drapeau canadien au Monument national aux morts de la guerre et en d'autres endroits publics appropriés, au Canada, à l'occasion de cérémonies marquant l'anniversaire d'événements auxquels ont participé les Forces armées canadiennes et d'autres forces du Commonwealth.

Pouvoir discrétionnaire

Les particuliers et les organismes peuvent arborer l'Union Jack au Canada selon qu'ils le jugent à propos, compte tenu des fins approuvées par le Parlement quant à l'emploi de ce drapeau.

Les funérailles

Participation du ministère aux périodes de deuil

Lors du décès du Souverain, d'un membre de la famille royale, du gouverneur général, du premier ministre, de Canadiens émérites, de certains chefs d'État étrangers, des chefs de gouvernements et d'autres personnes, le Canada décrétera une période de deuil national dont l'importance variera. Les funérailles des personnes inhumées au Canada peuvent prendre la forme de :

- funérailles d'État;
- funérailles militaires; ou de
- funérailles privées.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada participe activement à la période de deuil qui précède les funérailles, en mettant en berne les drapeaux, selon les dispositions du ministère du Patrimoine canadien, et en fournissant du matériel de cérémonial et des décorations pour certaines funérailles d'État et militaires.

Nous devons répondre rapidement aux demandes d'aide et compte tenu de l'importance et de la visibilité de la participation du ministère, celle-ci doit être convenable et de bon goût. Lorsque l'état de santé d'une personnalité laisse entrevoir un décès prochain et que le ministère sera vraisemblablement appelé à aider aux funérailles, il est essentiel que le ministère participe aux préparatifs dès que possible et communique à cette fin avec les ministères et organismes concernés.

Activités connexes

En plus de la mise en berne des drapeaux, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit une aide soutenue, notamment dans la région d'Ottawa, au ministère du Patrimoine canadien et aux autres ministères, concernant les autres symboles de deuil associés aux funérailles d'État. Entre autres symboles, mentionnons :

- le drapeau national qui drapé le cercueil;
- le crêpe noir qui drapé les voûtes d'entrée, les salles et les tables;
- les porte-couronnes;
- les tapis;
- les barrières, câbles et poteaux pour retenir les foules; et
- les tribunes de presse et autres plate-formes.

Voici la liste des ministères et organismes qui participent à la planification et à la tenue des funérailles d'État :

- Patrimoine canadien;

- Affaires étrangères et Commerce international Canada;
- Défense nationale;
- Résidence de son Excellence le gouverneur général;
- Cabinet du premier ministre;
- le sergent d'armes - Chambre des communes;
- le huissier de la verge noire - Sénat;
- les autorités provinciales, territoriales et municipales s'il y a lieu;
- la Gendarmerie royale du Canada;
- la police municipale;
- les autorités religieuses appropriées; et
- le directeur des funérailles.

Mise en berne des drapeaux

Le symbole de deuil que représente la mise en berne des drapeaux est une coutume de la marine qui semble remonter au seizième siècle et qui a été adoptée sur terre. Bien que les origines de cette coutume soient obscures, elle est utilisée dans le monde entier.

Rien n'empêche les particuliers et les organismes privés de mettre en berne le drapeau national pendant les périodes de deuil. Toutefois, le gouvernement fédéral suit, en la matière, les règles prescrites par le ministère du Patrimoine canadien. Ces règles sont décrites en détail dans les paragraphes suivants.

La position du drapeau qui flotte en berne dépend de sa dimension, de la hauteur du mât et de l'endroit où il se trouve. En règle générale, le centre d'un drapeau en berne doit se trouver exactement au milieu du mât (voir l'[annexe F1](#))

Lorsqu'on hisse le drapeau en berne ou qu'on le descend de cette position, il faut d'abord le hisser jusqu'au haut du mât.

Lorsque plusieurs drapeaux flottent ensemble, tous doivent être mis en berne.

Les drapeaux seront mis en berne uniquement si les mâts sont pourvus de drisse et de poulies. Sur certains édifices, les drapeaux sont retenus en permanence à des mâts horizontaux ou inclinés, sans drisse. Ces drapeaux ne seront pas mis en berne.

En signe de deuil, on peut attacher un foulard à un drapeau sur un mât intérieur qui ne peut pas être mis en berne. (Voir l'annexe J - [Glossaire](#).)

Exceptions

Au cours des périodes de mise en berne, le drapeau est hissé jusqu'au haut du mât sur tous les immeubles et établissements du gouvernement fédéral, les jours de la Fête de Victoria et la

Fête du Canada.

Si un chef d'État ou un chef de gouvernement visite la colline du Parlement, le drapeau de la tour de la Paix est hissé jusqu'au haut du mât.

Les règles décrites ci-dessus ne s'appliquent pas lorsque les drapeaux sont mis en berne à l'occasion du décès du Souverain; ils ne sont alors hissés jusqu'au haut du mât que le jour où l'accession au trône du nouveau monarque est proclamée.

Les drapeaux de tous les immeubles et établissements fédéraux seront mis en berne aux occasions suivantes :

- le 28 avril, Jour de compassion pour les travailleurs;
- le dernier dimanche de septembre, Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix;
- le 11 novembre, Jour du Souvenir; et
- le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Application

La décision de mettre les drapeaux en berne sur les propriétés du gouvernement fédéral sera prise par le ministère du Patrimoine canadien par l'entremise du Centre national d'appels de service de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

La mise en berne du drapeau est une cérémonie très visible et très symbolique et, à ce titre, elle doit être réalisée avec ponctualité et précision. Il faut donc éviter les erreurs et les omissions.

Cercueil recouvert du drapeau national

Afin de recouvrir le cercueil, on utilise un drapeau ayant les dimensions suivantes : 1,4 m x 2,7 m (4,5 pi x 9 pi). L'[annexe F2](#) illustre comment disposer et placer les porte-couronnes et les articles personnels sur le cercueil. Il sera peut-être nécessaire de coudre des agrafes ou des attaches, ou encore d'utiliser du ruban adhésif à deux côtés afin de retenir le drapeau au cercueil et l'empêcher de glisser. On retire toujours le drapeau du cercueil avant que celui-ci ne soit mis en terre.

Disposition des drapeaux mis en berne

Le drapeau qui est mis en berne sur la tour de la Paix pour honorer la mémoire d'un défunt sera remis au Cabinet du ministre le lendemain des funérailles pour qu'il soit présenté aux proches du défunt.

Les drapeaux qui sont mis en berne sur d'autres édifices du gouvernement fédéral peuvent être remis aux proches du défunt lorsqu'on le juge approprié.

Les mâts porte-drapeaux

En ce qui concerne les activités de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, on peut grouper les mâts en trois catégories :

- mâts permanents extérieurs, fixés sur les édifices ou installés sur les terrains adjacents;
- mâts extérieurs portatifs, habituellement fixés sur des socles de béton; et
- mâts intérieurs, utilisés pour le déploiement des drapeaux à l'intérieur des édifices.

Tous les mâts utilisés pour un déploiement de drapeaux doivent avoir la même hauteur.

Mâts extérieurs permanents

Le drapeau national doit être hissé bien en vue sur tous les immeubles du gouvernement fédéral. Un mât doit être fixé à chaque bâtiment ou installé sur le terrain à proximité du bâtiment. Les mâts doivent être placés près de l'entrée principale ou sur le toit. Ils doivent être munis d'un système, tel une drisse ou une poulie, qui permet de hisser et de descendre facilement les drapeaux pour les changer ou les mettre en berne au besoin.

Pour les édifices, les drapeaux et les mâts doivent avoir les dimensions suivantes :

Dimensions du drapeau	Hauteur du mât
1 x 2 mètres (3 x 6 pieds)	5,5 à 6,5 mètres (17 à 20 pieds)
1,5 x 3 mètres (4,5 x 9 pieds)	9,5 à 11,5 mètres (30 à 35 pieds)
2 x 4 mètres (6 x 12 pieds)	13 à 14,75 mètres (40 à 45 pieds)
2,5 x 5 mètres (7,5 x 15 pieds)	16,25 mètres (50 pieds)

À l'occasion, on peut adjoindre à un mât simple un bout de vergue et (ou) une corne afin d'augmenter le nombre de drapeaux que l'on peut déployer à ce mât. Cette pratique est en fait l'imitation d'un mât de navire et elle est habituellement utilisée dans les établissements navals sur terre. On doit prendre garde de bien respecter l'étiquette appropriée lorsqu'on emploie ce type de mât. Pour l'ordre de préséance des drapeaux, voir l'annexe G1, schémas [1](#), [2](#), [3](#) et [4](#).

Mâts extérieurs portatifs

Les exigences du cérémonial nécessitent fréquemment le déploiement de drapeaux à l'extérieur des édifices, sur des mâts portatifs, en plus des mâts fixés à demeure. Les mâts portatifs ont habituellement de 3,5 mètres à 6 mètres (12 pieds à 20 pieds) de hauteur; ce

dernier étant le plus communément utilisé; ils sont faits de bois ou d'aluminium, et surmontés d'une extrémité décorative ayant la forme d'une pointe de lance ou d'une boule.

Pour le déploiement des drapeaux à l'extérieur, on doit employer comme socle un support fixé à cet effet sur l'édifice, une base légère ou encore le sol. Le poids et la résistance du socle doivent lui permettre de supporter les pressions exercées par le vent contre le drapeau et le mât. L'[annexe G2](#) illustre le socle de béton recommandé. Ceux-ci peuvent être fabriqués dans la région.

Les régions doivent avoir au moins un mât de 6 mètres (20 pieds), muni d'une poulie et d'une drisse, et sur lequel on pourra hisser un drapeau royal, un pavillon ou un autre drapeau à l'occasion de certains événements, tels les cérémonies officielles de bienvenue ou de départ.

La distance qui sépare les mâts extérieurs dépendra de la nature de la cérémonie et des ressources disponibles. On suggère que les mâts soient séparés de 3 à 5 mètres (10 à 15 pieds) en moyenne. Lorsqu'on utilise ces mâts pour déployer des drapeaux à l'entrée des édifices, on doit les placer de chaque côté de l'entrée et séparer d'environ 2 mètre (6 pieds) les mâts qui composent un même groupement.

Mâts intérieurs

Les drapeaux sont fréquemment déployés à l'intérieur à l'occasion des visites des chefs d'État, des conférences, des événements sociaux et autres cérémonies officielles. Les drapeaux sont déployés dans le hall principal des édifices ou des hôtels, ou encore dans les salles de conférence, sur le mur d'une scène, derrière une table de conférence ou derrière la table d'honneur lors des dîners. Les groupements de drapeaux comprennent habituellement le drapeau national et le drapeau du pays du visiteur (ou les drapeaux des pays des visiteurs, s'il y en a plusieurs). Les drapeaux provinciaux sont ajoutés de temps à autre, à la discrétion du ministère client.

Les mâts intérieurs doivent être séparés en moyenne de 30 à 60 centimètres (1 à 2 pieds). Si les circonstances l'imposent, on peut écartier davantage les mâts entre eux afin de remplir tout l'espace utilisable.

Notes sur le cérémonial

Déploiement d'un drapeau

Il arrive fréquemment que l'on veuille hisser un drapeau à un mât de telle façon qu'il se déploie au moment voulu. À cette fin, il faut plier, rouler et attacher le drapeau de telle sorte que si l'on tire d'un coup sec sur la drisse, il se déploiera. Ce type de déploiement est habituellement utilisé à l'arrivée d'un dignitaire devant une parade militaire; on déploie de la même façon le pavillon d'un membre de la famille royale lorsqu'il entre dans un édifice. L'[annexe H1](#) indique comment préparer correctement un drapeau pour ce déploiement soudain.

Plier le drapeau

Même s'il n'existe pas de méthode officielle pour plier le drapeau aux fins de présentation, la méthode suggérée se trouve à l'[annexe H2](#). Lorsque le drapeau est plié de cette façon typiquement canadienne, une partie de la feuille d'érable est visible. À la première étape, le drapeau est « présenté » en le faisant passer de l'horizontale à la verticale et en le pliant deux fois dans le sens de la longueur. Le drapeau est ensuite retourné à la verticale et le battant est plié deux fois vers le guindant. Le moment critique de cette opération survient à l'étape 5, au moment où le battant est plié sous le guindant de façon que la feuille d'érable demeure visible. Deux personnes, au moins, sont nécessaires pour cette opération et il faut demander de l'aide pour plier des drapeaux plus grands. Dans le cas des drapeaux plus grands que 1,5 mètre sur 3 mètres (4,5 sur 9 pieds), le drapeau doit demeurer à l'horizontale pendant toute l'opération. Lors de funérailles, lorsque le cercueil est recouvert du drapeau national, il faut retirer le drapeau du cercueil avant qu'il ne soit placé sur le dispositif d'abaissement. Les personnes qui sont chargées de plier le drapeau doivent l'élever horizontalement à peu près à la hauteur de la ceinture, se placer à côté de la fosse et commencer à plier le drapeau. Une fois le drapeau plié, on peut le remettre aux proches.

Tapis rouge

Dans le domaine de la diplomatie, l'étiquette veut depuis longtemps que l'on utilise un tapis rouge pour indiquer le parcours que doit suivre le dignitaire honoré pendant les cérémonies. On utilise un tapis rouge surtout lors des cérémonies officielles de bienvenue et de départ, mais on peut l'utiliser pour d'autres événements, afin d'en souligner l'importance. Le tapis rouge peut être utilisé pour les cérémonies suivantes :

- à des cérémonies officielles de dépôt de la couronne devant les monuments de guerre et les cénotaphes;
 - à des cérémonies de dévoilement;
 - à des cérémonies associées à l'ouverture des législatures du Parlement ou des provinces;
- et

- dans les halls d'entrée des édifices et des hôtels où ont lieu des cérémonies officielles dont l'hôte est une personnalité de rang vice-royal ou un premier ministre.

Il n'y a pas de protocole fixe pour savoir qui a droit au traitement du tapis rouge, mais en règle générale, on doit le réserver aux membres de la famille royale, aux chefs d'État, aux chefs de gouvernement et aux autres personnes de rang royal ou vice-royal. On ne doit utiliser le tapis rouge que lorsque les circonstances l'exigent, car si on l'utilise trop souvent, ce symbole perd de sa valeur.

On doit s'assurer que le tapis rouge repose bien à plat sur le sol et qu'il y est bien fixé, afin que le vent ne le soulève pas. Par temps calme et dans les endroits protégés du vent, il n'est habituellement pas nécessaire de fixer le tapis, mais dans les aéroports ou les autres endroits balayés par le vent, il faut fixer le tapis au sol à l'aide de ruban adhésif à deux côtés, de clous à béton ou de vis. On doit porter une attention particulière à la pose du tapis sur les escaliers. Il est préférable de ne pas couvrir les escaliers si on ne peut pas y fixer fermement le tapis.

Port des drapeaux dans les parades

À l'occasion, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit des drapeaux aux organismes qui désirent s'en servir pour une parade ou un défilé. Il est recommandé d'utiliser un mât ou une pique de 2,1 à 2,4 mètres (7 ou 8 pieds).

Lorsqu'on porte un drapeau, on utilise habituellement une bretelle ou une ceinture spéciale à cette fin, et le porte-drapeau porte fréquemment des gants blancs. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne fournit habituellement pas ces articles.

Le Guide du rituel et des insignes de la Légion royale canadienne contient des conseils sur la façon de porter les drapeaux durant les parades.

Drapeaux sur les véhicules

Le drapeau national de l'occupant principal du véhicule est installé sur l'aile droite avant du véhicule. Lorsque le premier ministre prend place dans un véhicule occupé par Sa Majesté la Reine, le drapeau canadien personnel de la reine figurera à droite et le drapeau national du Canada, à gauche. Si le premier ministre voyage aux côtés d'un chef d'État étranger, le drapeau national est à droite et le drapeau du pays étranger à gauche.

Exemples de disposition de la garde d'honneur

Comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada contribue au cérémonial durant les cérémonies officielles d'arrivée et de départ des membres de la royauté, des chefs d'État, des chefs de gouvernement et des personnes que l'on veut honorer, le lecteur trouvera dans la présente section des exemples de disposition de la garde d'honneur, ainsi que la liste du matériel requis.

Garde d'honneur militaire et garde de départ

Objet

Durant les cérémonies officielles de bienvenue et de départ, la présence de la garde d'honneur militaire est une marque universelle de respect pour les visiteurs distingués que l'on désire honorer.

Type de garde

La composition de la garde d'honneur varie selon l'importance de la personne que l'on veut honorer. Voici les différentes gardes d'honneur :

- Garde d'honneur de 100 personnes pour les membres de la famille royale, et les chefs d'État, le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs des provinces, à l'intérieur de leur province respective.
- Garde d'honneur de 50 personnes pour les chefs de gouvernement, les officiers généraux et les autres personnalités de marque.
- Lors des cérémonies officielles de départ, on peut présenter une garde de départ composée d'un officier et de 15 personnes.

Autre soutien militaire

Les gardes d'honneur sont habituellement accompagnées d'une musique militaire et d'une troupe d'artillerie qui exécute les saluts au canon en l'honneur du visiteur.

Matériel requis

Des dignitaires canadiens de niveau approprié sont habituellement présents au moment des arrivées et des départs des visiteurs officiels, et des aires sont prévues pour les invités de marque et le grand public. À chaque cérémonie, la tâche de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada consiste habituellement à installer les systèmes de contrôle des foules, à installer des places assises et à s'occuper de la décoration, laquelle consiste habituellement en groupements de drapeaux.

L'[annexe 11](#) illustre une garde d'honneur typique, ainsi que les dimensions approximatives. Le

matériel requis est énuméré à l'[annexe I2](#).

L'[annexe I3](#) illustre une garde de départ. L'utilisation d'un tapis rouge et des drapeaux est facultative.

Quelques conseils

Les quelques conseils qui suivent proviennent de personnes qui ont une grande expérience dans le cérémonial. Nous vous les offrons à titre de renseignements. Vous constaterez que certains d'entre eux sont quelque peu ironiques.

Ne faites confiance à personne. Ne prenez rien pour acquis. Vérifiez toujours tout à l'avance, afin de pouvoir apporter des correctifs s'il y a lieu.

En matière de déploiement de drapeaux, plus gros ne veut pas nécessairement dire meilleur.

Lorsqu'on déploie des drapeaux à l'intérieur, il convient habituellement de faire disparaître les plis des drapeaux. À cette fin, humidifiez le drapeau et mettez-le à l'extérieur afin de le faire sécher au vent.

Vérifiez toujours, et le plus tôt possible, ce que vous envoie le magasin des services de cérémonial. Il nous est déjà arrivé de recevoir un drapeau autrichien au lieu d'un drapeau australien, et à une autre occasion, de recevoir un drapeau néo-zélandais au lieu d'un drapeau australien.

Une petite boîte de peinture blanche en aérosol vous permettra de retoucher les poteaux extérieurs et les socles de béton qui ont été légèrement abîmés lors du transport.

Lorsque vous préparez un déploiement comportant de nombreux drapeaux étrangers, écrivez le rang de préséance du drapeau sur un petit morceau de ruban-cache, près de la base du mât. En identifiant de la sorte les drapeaux à l'atelier, vous gagnerez beaucoup de temps sur les lieux du déploiement. Si le ruban-cache est appliqué au bas du mât, il sera caché par le socle lorsqu'il y sera fixé.

Selon la bonne vieille loi de Murphy, il y aura plus de problèmes dans la demi-heure précédant immédiatement la cérémonie qu'à tout autre moment. Ne paniquez pas, soyez prêt à toute éventualité.

Lorsque vous installez les mâts dans des socles de béton ou dans d'autres bases de même type, insérez des coins ou des cales afin d'empêcher les mâts d'osciller. Vous devrez peut-être également insérer des cales sous les socles, afin que les mâts soient précisément à la verticale.

Apprenez à connaître la longueur de votre pas habituel. D'après le pas militaire, qui vaut 75 centimètres (30 pouces) :

- 30 pas équivalent à 23 mètres (75 pieds);
- 50 pas équivalent à 38 mètres (125 pieds);

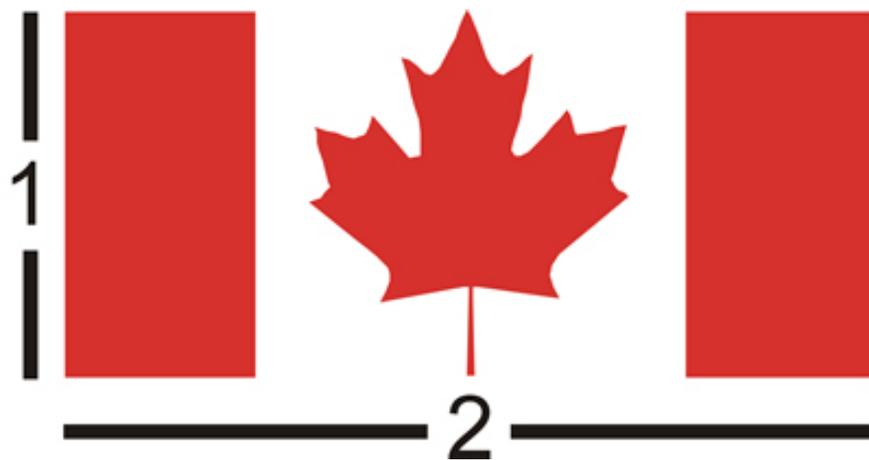
- un homme qui mesure 1,80 mètre (six pieds) peut toucher un objet situé à une hauteur d'environ 2,3 mètres (7 pi 6 po);
- une largeur de main représente de 20 à 26 cm environ (8 pouces);
- une chaussure de pointure 10 représente une longueur d'environ 30 centimètres (12 pouces).

Références

Voici la liste partielle des publications qui ont servi à la préparation des présentes procédures opérationnelles :

- TPSGC Directives du guide ministériel TPSGC Le drapeau national du Canada Guide d'application.
- Les armoiries, drapeaux et emblèmes du Canada, deuxième édition, 1981 (S2-21/1981 F).
- Conseils relatifs au déploiement du drapeau canadien et d'autres drapeaux au Canada, 1978 (S2-74/1978).
- Symboles du Canada 1995 (S2-211/1995).
- Proclamation - Le drapeau national du Canada, 28 janvier 1965.
- La Gazette du Canada
 - 27 février 1965 - Le drapeau national du Canada
 - 13 avril 1968 - Enseignes des FC et pavillon de beaupré naval des FC
 - 9 juin 1979 - Pavillon de beaupré des navires auxiliaires
- Drapeaux, pavillons, couleurs, fanions et décoration des Forces canadiennes, A-AD-200-00/AG-000.
- Ordonnances de la flotte de la Garde côtière canadienne (CGFO201.00) octobre 1989, révisée mai 1993.
- Rituels et insignes, Légion royale canadienne, 1985.
- Canada: Symbols of Sovereignty by Conrad Swan, York Herald of Arms; University of Toronto Press, 1977.
- Chart - Flags of United Nations Member States and National Holidays NOE 85.13 DPI 840, 1 janvier 1985.
- United States Marine Corps Flag Manual (MCO P10520.3A).
- Flags Through the Ages and Across the World; Dr. Whitney Smith; McGraw-Hill Book Company, 1975.
- Observer's Flags; William Crampton; Frederik Warne Publications Ltd., 1991.
- Flags of the World; EMC Barraclough et W.G. Crampton; Frederik Warne Publishers Ltd., 1978.
- Concise Encyclopedia of Heraldry; Guy Cadogan Rothery; Bracken Books, 1985.
- Le ministère du Patrimoine canadien - Étiquette du drapeau au Canada.
- The Flag Bulletin - The Flag Research Center, 3 Edgehill Rd., Winchester Mass. 01890 USA.
- Flagmaster - The Flag Institute, 10 Vicarage Rd., Chester CH23HZ England.

Annexe A - Dessin du drapeau canadien



Annexe B - Ordre de préséance pour le déploiement des drapeaux



Schéma 1. Ordre de préséance Drapeau national et un autre drapeau



Schéma 2. Ordre de préséance Drapeau national et deux autres drapeaux

NOTA : Les drapeaux sont illustrés tels qu'ils apparaissent aux yeux des spectateurs.

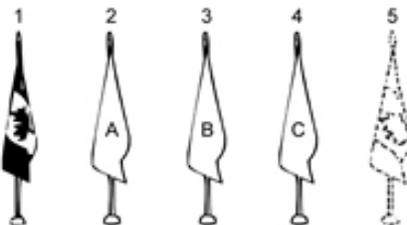


Schéma 3. Ordre de préséance Drapeau national et plus de deux drapeaux

NOTA : Le déploiement du drapeau national à la position 5 est facultatif.



Schéma 4. Ordre de préséance des hampes croisées

NOTA 1 : Le drapeau national est celui qui se trouve le plus vers l'avant

NOTA 2 : Les drapeaux sont illustrés tel qu'ils apparaissent aux yeux des spectateurs.

Annexe C

- C1 - Ordre de préséance pour les drapeaux des provinces et des territoires
- C2 - Exemples de déploiement des drapeaux provinciaux

Annexe C1 - Ordre de préséance pour les drapeaux des provinces et des territoires



1 : Ontario



6 : Colombie-Britannique



11 : Territoires du Nord-Ouest



2 : Québec



7 : Île-du-Prince-Édouard



12 : Yukon



3 : Nouvelle-Écosse



8 : Saskatchewan



13 : Nunavut



4 : Nouveau-Brunswick



9 : Alberta



5 : Manitoba



10 : Terre-Neuve-et-Labrador

Annexe C2 - Exemples de déploiement des drapeaux provinciaux

Le nombre dans le petit drapeau-symbole représente l'ordre de préséance du drapeau national et des drapeaux provinciaux :

1	Drapeau national	8	Île-du-Prince-Édouard
2	Ontario	9	Saskatchewan
3	Québec	10	Alberta
4	Nouvelle-Écosse	11	Terre-Neuve-et-Labrador
5	Nouveau-Brunswick	12	Territoires du Nord-Ouest
6	Manitoba	13	Yukon
7	Colombie-Britannique	14	Nunavut

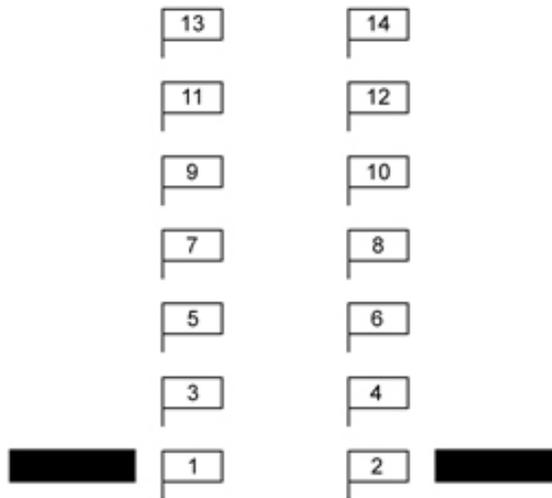
Schéma 1. Ordre de préséance



Schéma 2. Déploiement des drapeaux sur un mur

NOTA 1 : Le deuxième drapeau national à la droite est facultatif.

NOTA 2 : Les drapeaux sont illustrés tels qu'ils apparaissent aux yeux des spectateurs.



ENTRÉE

Schéma 3. Déploiement des drapeaux de chaque côté d'une entrée

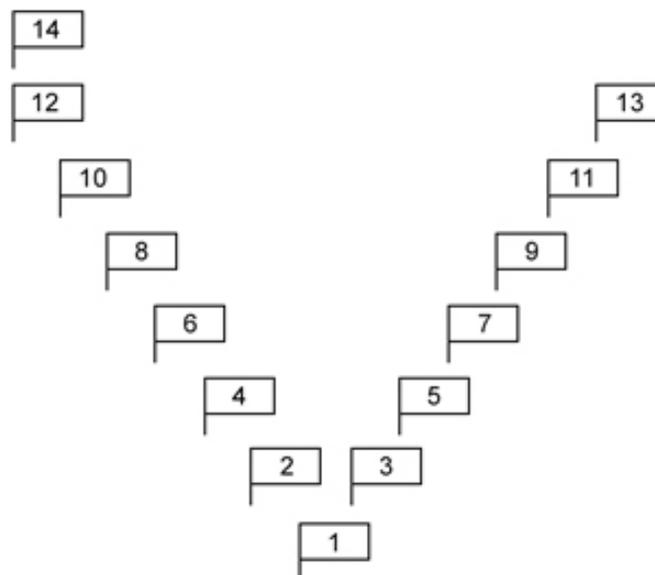


Schéma 4. Déploiement en « V », pour créer un effet visuel



Schéma 5. Déploiement avec le drapeau national au centre

NOTA : Ce genre de déploiement peut aussi être utilisé pour les drapeaux des pays étrangers.

Annexe D

- D1 - [Pavillons et étendards royaux](#)
- D2 - [Pavillon du gouverneur général](#)

Annexe D1 - Pavillons et étendards royaux



Image 1. Pavillon canadien particulier de Sa Majesté la Reine



Image 2. Étendard de Son Altesse Royale le Prince Philippe, duc d'Édimbourg



Image 3. Étendard de Son Altesse Royale le Prince Charles, prince de Galles

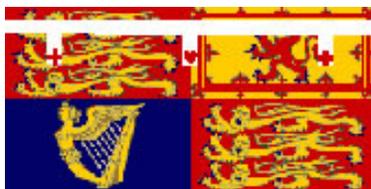


Image 4. Étendard de Son Altesse Royale la Princesse Anne

Annexe D2 - Pavillon du gouverneur général



Image 5

Annexe E - Ordre de préséance de l'Union Jack

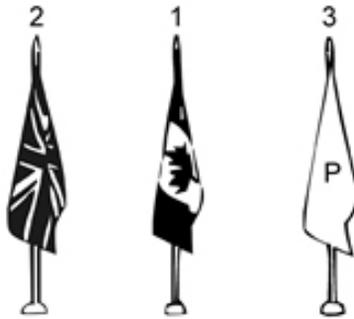


Schéma 1. Ordre de préséance - L'Union Jack représente le Royaume-Uni

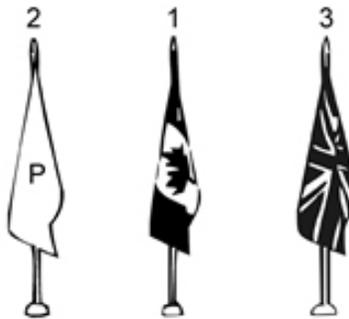


Schéma 2. Ordre de préséance - L'Union Jack représente l'appartenance du Canada au Commonwealth

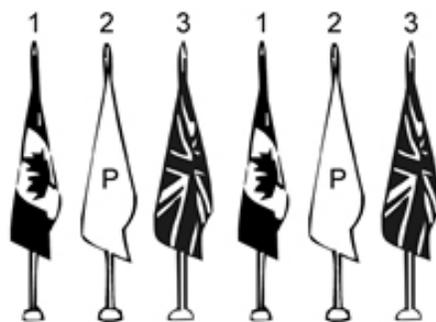
NOTA 1 : Les drapeaux sont illustrés tels qu'ils apparaissent aux yeux des spectateurs.

NOTA 2 : Le drapeau P est le drapeau provincial.



Répéter au besoin

Schéma 3. Ordre de préséance pour le déploiement des drapeaux dans les rues, à l'occasion d'une visite royale à Ottawa.



Répéter au besoin

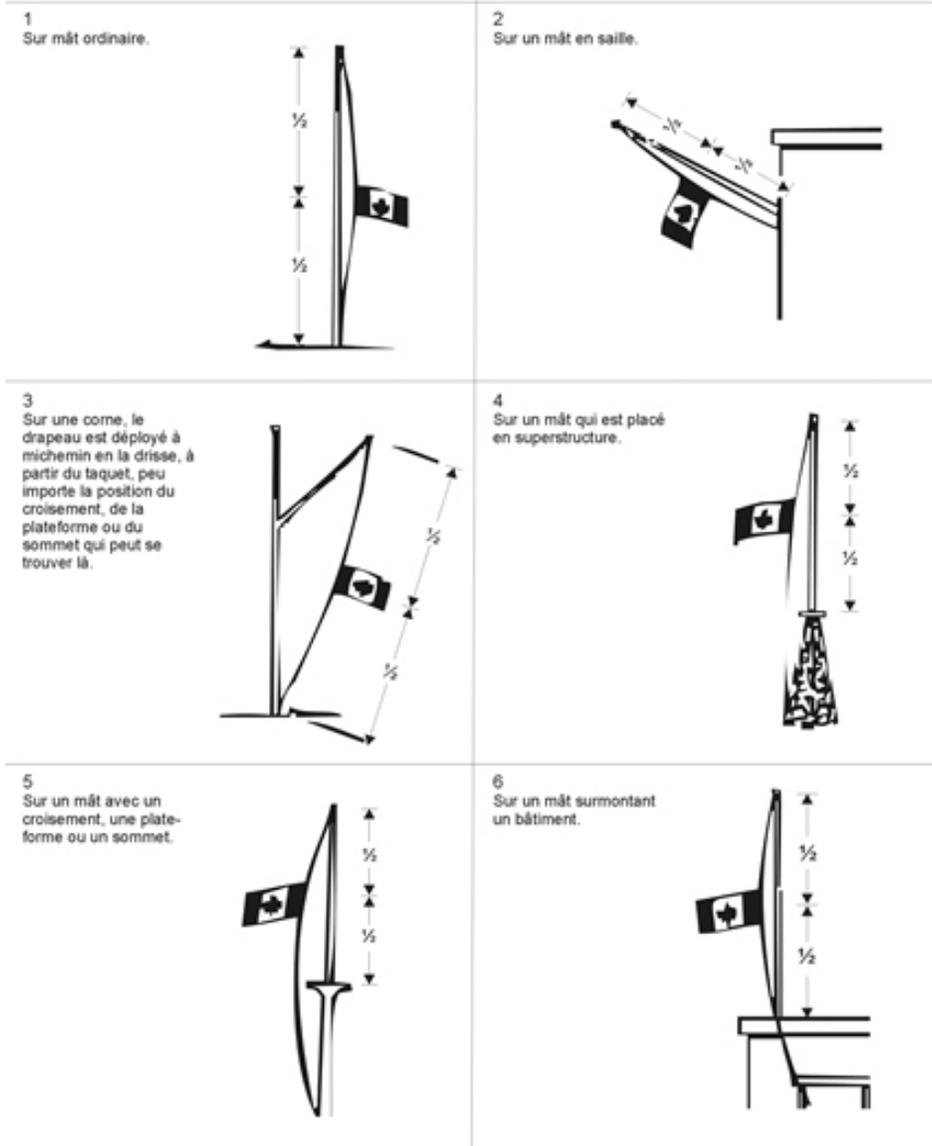
Schéma 4. Ordre de préséance pour le déploiement, à l'occasion d'une visite royale à l'extérieur d'Ottawa.

NOTA : Le drapeau P est le drapeau provincial.

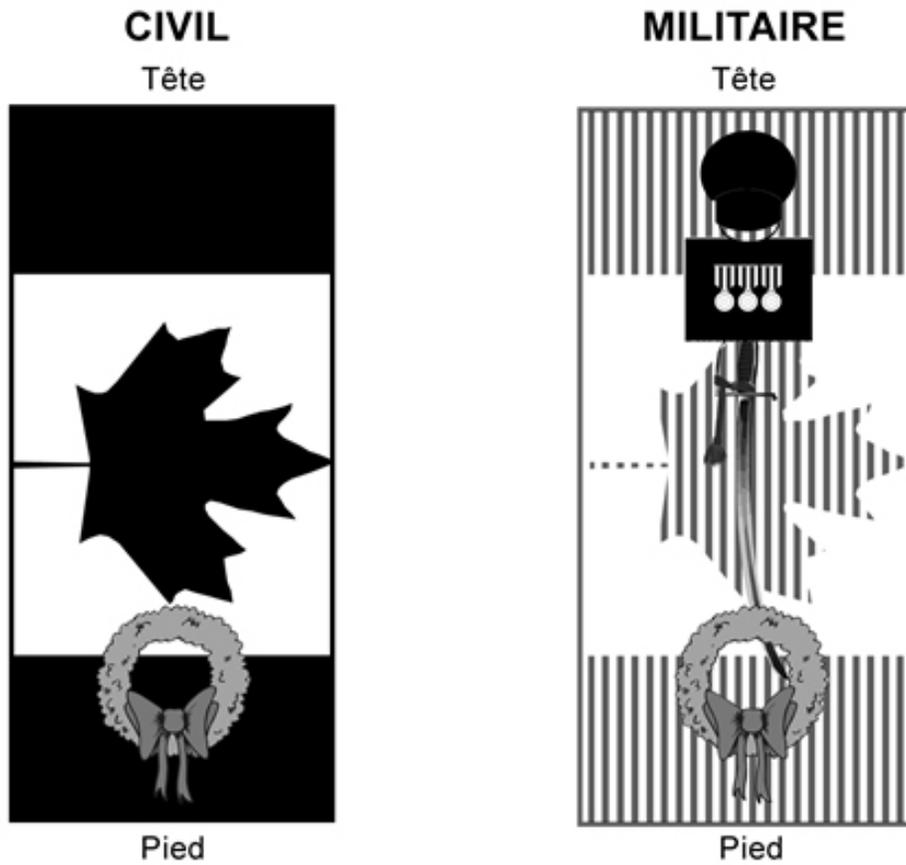
Annexe F

- F1 - Mise en berne des drapeaux
- F2 - Drapeau national recouvrant un cercueil

Annexe F1 - Mise en berne des drapeaux



Annexe F2 - Drapeau national recouvrant un cercueil



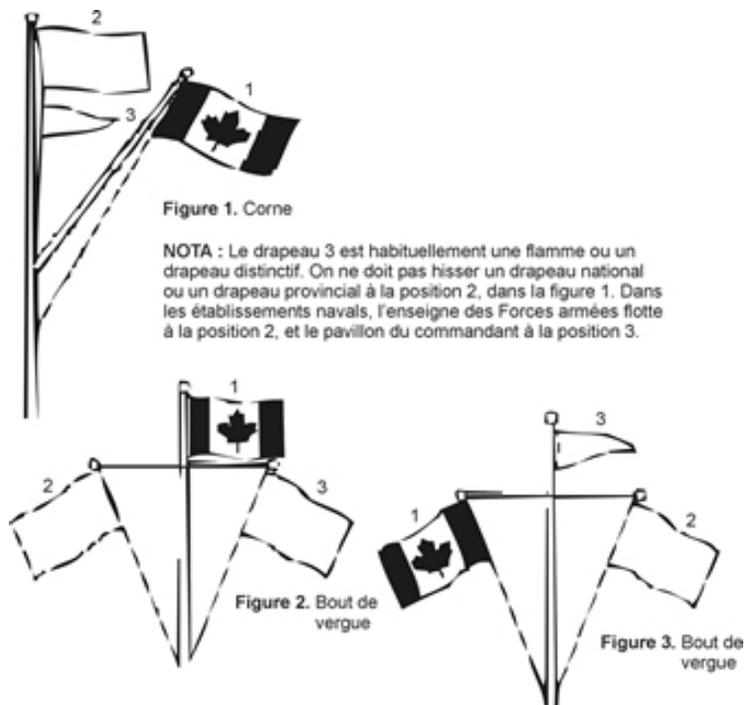
NOTA : Le drapeau doit avoir une dimension de 1,4 m x 2,7 m (4,5 pi x 9 pi).

Annexe G

- G1 - Mâts munis d'une corne ou d'un bout de vergue
- G2 - Socle de mât extérieur

Annexe G1 - Mâts munis d'une corne ou d'un bout de vergue

On rencontre le plus souvent ce type de mâts dans les établissements navals, les marinas, etc.



Le schéma 3 montre une autre possibilité par rapport au schéma 2, lorsqu'on déploie un drapeau distinctif.

NOTA : Les drapeaux sont illustrés tels qu'ils apparaissent aux yeux d'un spectateur qui fait face au mât.

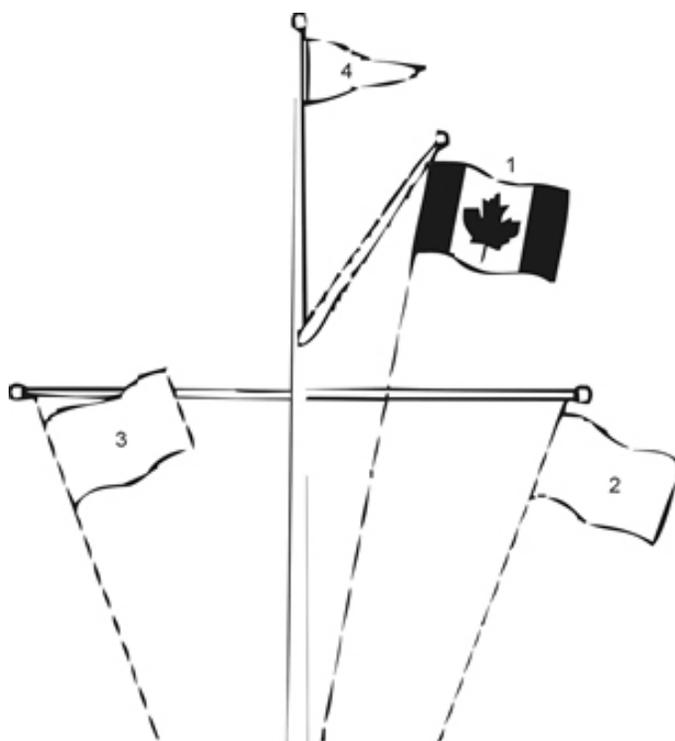


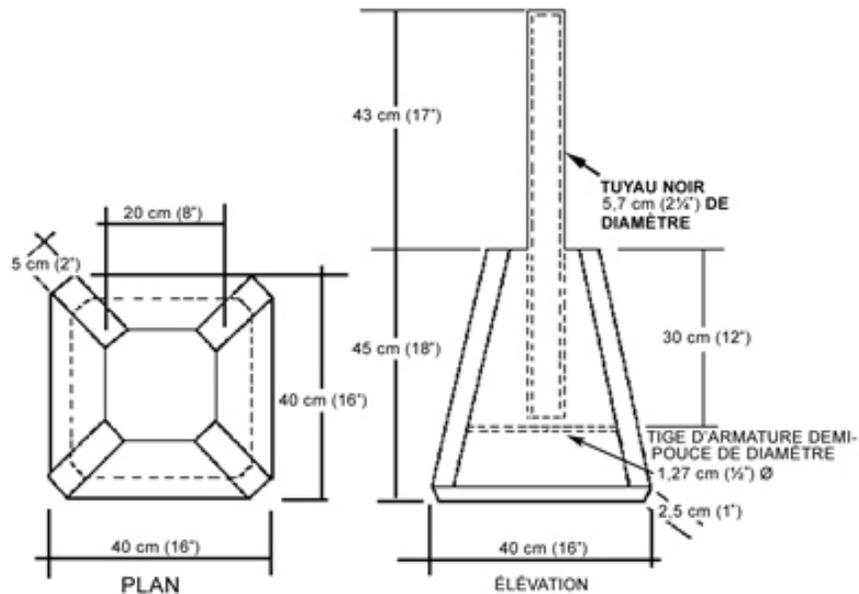
Schéma 4. Corne et bout de vergue

NOTA 1 : Les drapeaux sont illustrés tels qu'ils apparaissent aux yeux d'un spectateur qui fait face au mât.

NOTA 2 : Une flamme ou un pavillon distinctif flotte habituellement à la position 4.

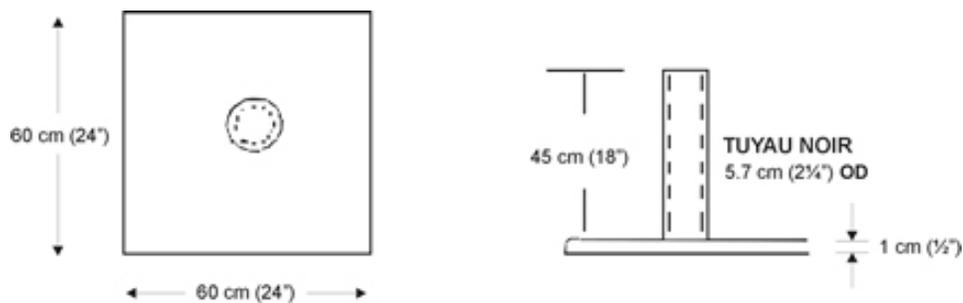
Annexe G2 - Socle de mât extérieur

Option 1 - Base de béton



Ce socle de mât est fait de béton et doit peser environ 90 kg (200 livres), pouvant ainsi supporter un mât de 4,4 cm (1,75 po) de diamètre et de 3,6 m (12 pieds) de longueur, auquel est hissé un drapeau de 91 cm x 1,8 m (3 pi x 6 pi).

Option 2 - Base d'acier

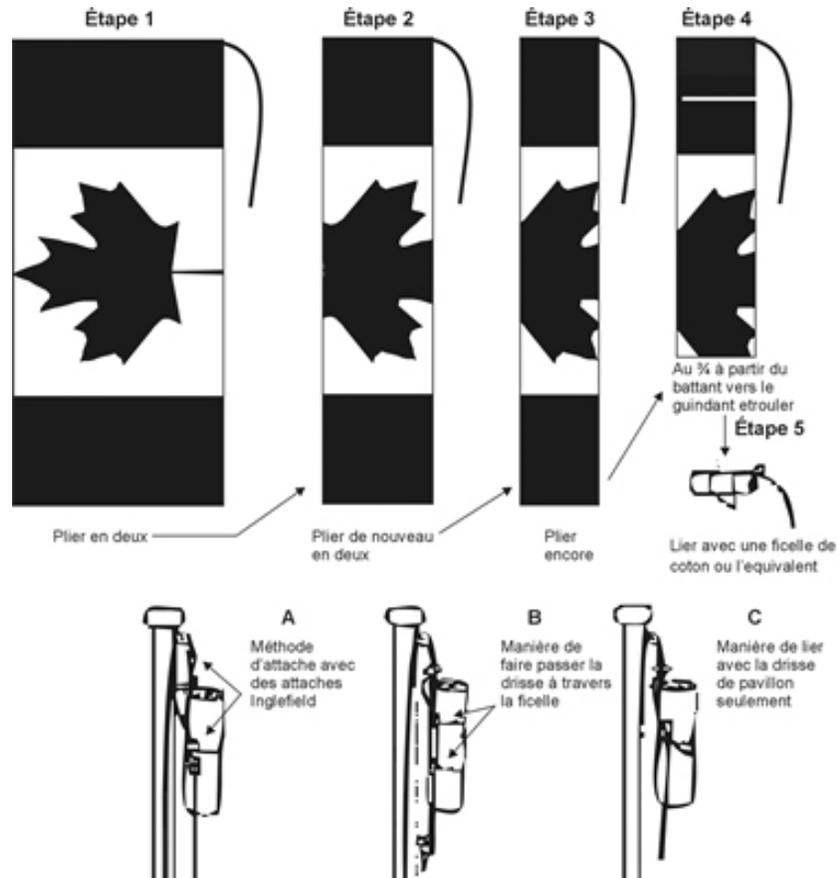


Celui-ci est plus léger et plus durable mais tout aussi stable que l'option 1.

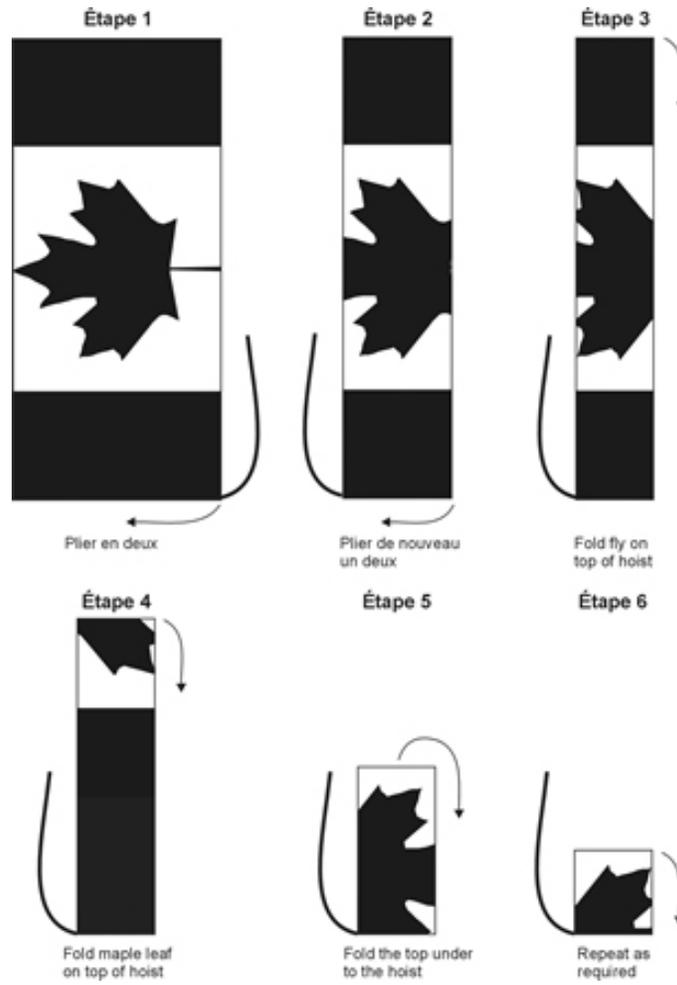
Annexe H

- H1 - Préparation d'un drapeau pour le déploiement
- H2 - Plier le drapeau

Annexe H1 - Préparation d'un drapeau pour le déploiement



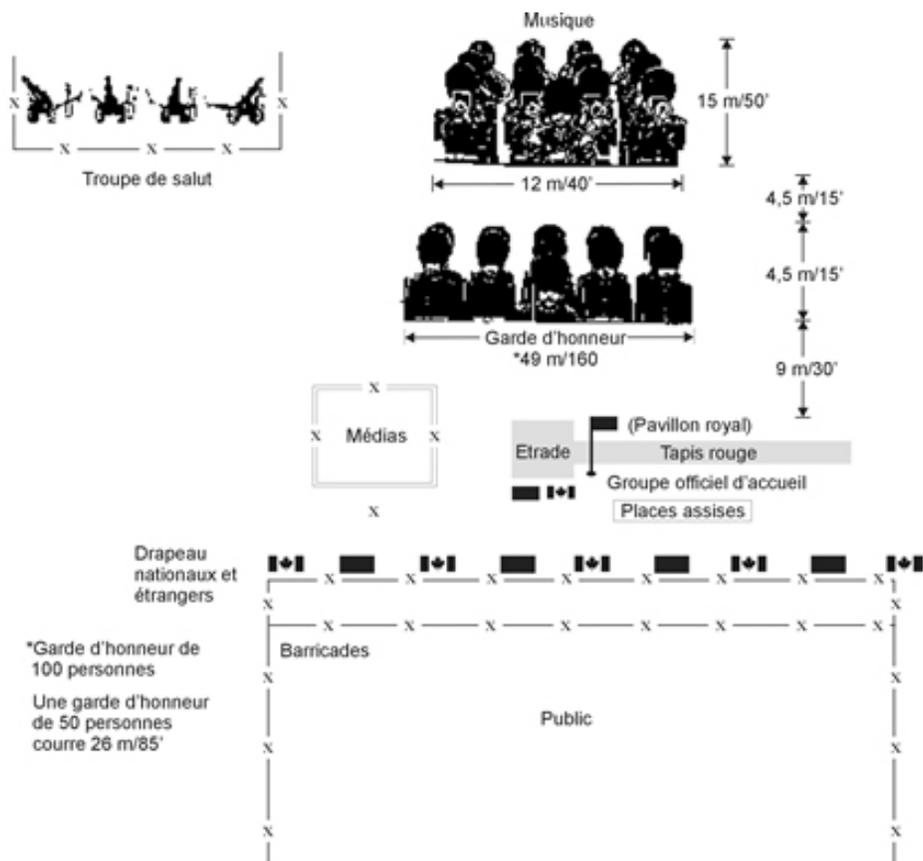
Annexe H2 - Plier le drapeau



Annexe I

- I1 - [La garde militaire d'honneur](#)
- I2 - [Matériel requis pour les gardes militaires d'honneur](#)
- I3 - [Garde de départ](#)

Annexe I1 - La garde militaire d'honneur



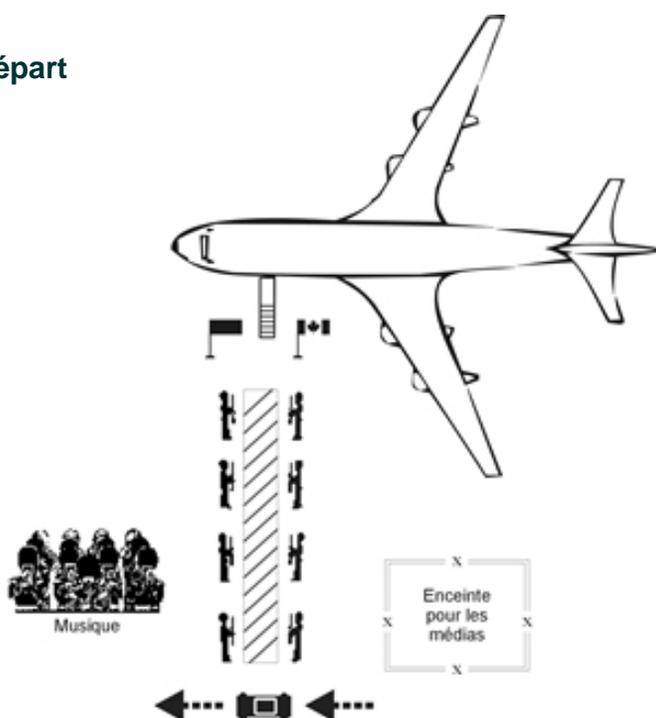
Annexe I2 - Matériel requis pour les gardes militaires d'honneur

Cette liste est donnée uniquement à titre indicatif. Il sera nécessaire d'ajouter ou d'enlever des articles pour chaque cérémonie.

Numéro	Article	Observations
1	Barrières, cordes et poteaux.	Ils servent habituellement à séparer le public et les représentants de la presse de la cérémonie officielle.
2	Drapeaux hissés sur des mâts extérieurs fixés sur de socles	Il s'agit habituellement des drapeaux national et provinciaux, lesquels sont disposés en alternance.

3	Mâts extérieurs avec drisse	Placés près de l'estrade ou de la tribune. Le pavillon ou le drapeau particulier du visiteur est déployé à son arrivée.
4	Tapis rouge	Au besoin.
5	Estrade	Les dimensions sont habituellement de 1,5 m x 1,5 m x 20 cm (4 pi x 4 pi x 8 po), mais l'estrade peut être plus grande et de forme complexe s'il y a lieu.
6	Lutrin	Lorsque des discours doivent être prononcés durant une cérémonie, un système de sonorisation sera nécessaire.
7	Chaises	Servent aux : <ol style="list-style-type: none"> 1. groupe de bienvenue officielle - de 4 à 20 chaises; 2. invités d'honneur - chaises ou gradins; 3. public - chaises, gradins ou places debout.
8	Enceinte pour les médias	Peut être entourée de barrières et comporter une plate-forme dont la hauteur, la longueur et l'emplacement dépendent des circonstances.
9	Stationnement	Des barrières et des panneaux indicateurs peuvent être requis.
10	Enceintes fermées en cas d'intempéries	Il s'agit habituellement d'un hangar à l'aéroport. En règle générale, tous les articles mentionnés ci-dessus sont nécessaires, mais on peut en réduire la quantité.

Annexe I3 - Garde de départ



Annexe J - Glossaire

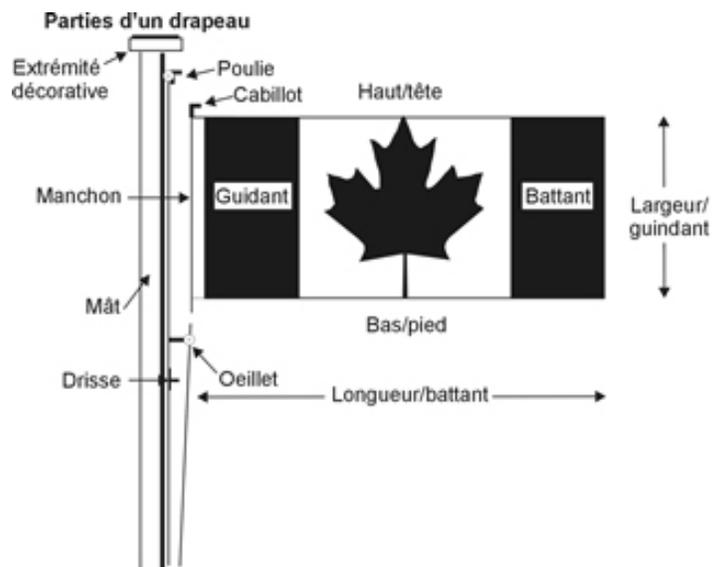


Schéma 1. Vue de face du drapeau national et ses parties

NOTA 1 : Lorsqu'on décrit les parties d'un drapeau, on suppose que le drapeau est hissé à un mât et flotte vers la droite, comme le verrait un observateur.

NOTA 2 : Lorsqu'on décrit les dimensions d'un drapeau, la coutume est d'indiquer d'abord la largeur et ensuite la longueur, c'est-à-dire : 1 mètre x 2 mètres, 3 pieds x 6 pieds, etc.

Ce glossaire a été établi afin d'aider les employés de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui peuvent être appelés à fournir les services de cérémonial aux clients. Certaines définitions ne sont pas nécessairement complètes, mais elles sont jugées appropriées pour les activités de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Bon nombre de ces définitions sont la traduction des termes tirés du livre *Flags Through the Ages and Across the World*, de M. Whitney Smith. La section des « [Références](#) » contient une liste des publications portant sur le cérémonial.

Attaches Inglefield

Attaches métalliques de conception spéciale, fixées à la drisse et qui servent à retenir le drapeau. Habituellement faites en laiton. (Inglefield Clips)

Bannière

Voir drapeau - bannière.

Battant

Partie du drapeau opposé au manchon ou au mât. Synonyme également de longueur. (Fly)

Bout de vergue

Barre ou espar attaché horizontalement au mât d'un navire ou à un mât sur terre. (Yard)

Baudrier porte-drapeau

Bande de cuir, de nylon ou de tissu brodé, qu'arborent les porte-drapeaux ou porte-couleurs et qui est muni d'un manchon dans lequel on insère la base de la hampe. (Belt - Carrying)

Champ

Fond d'un drapeau ou d'un écu. (Field)

Civil - drapeau

Voir drapeau civil.

Cordon

Morceau de tissu torsadé ou de cordage se terminant habituellement par des pompons et servant à décorer un drapeau. Les cordons accompagnent souvent les drapeaux frangés et les drapeaux des unités militaires. Les cordons sont attachés au mât, juste sous l'extrémité décorative. (Cord)

Corne

Espar faisant saillie du mât d'artimon sur un navire ou, sur terre, une perche faisant saillie d'un mât et sur lequel un drapeau est hissé. (Gaff)

Cornette

Voir drapeau - cornette.

Crêpe

Tissu noir ressemblant à de la soie et servant à draper les arches d'entrée, les tables, etc., lors des funérailles d'État, comme symbole de deuil. Peut aussi être porté sous forme de bandeau, autour du bras gauche (environ 10 cm [4 po] de largeur), aux funérailles et durant les périodes de deuil. (Crape)

Déploiement d'un drapeau

Désigne le déploiement d'un drapeau qui a été enroulé et attaché de telle sorte qu'il s'ouvre lorsqu'on tire d'un coup sec sur la drisse. Les pavillons particuliers, tels le pavillon canadien particulier de la reine et le pavillon du gouverneur général, sont habituellement déployés de cette façon, sur un mât situé près de la tribune à leur arrivée à une cérémonie militaire. (Breakout a Flag/Break a Flag)

Devise

Emblème héraldique. (Device)

Dextre

Le côté droit du drapeau ou de l'écu aux yeux du porteur, et le côté gauche aux yeux des spectateurs. Antonyme de sénestre. (Dexter)

Drapeau

Morceau d'étamine ou de nylon coloré, habituellement de forme rectangulaire et souvent orné de devises et d'emblèmes qui indiquent l'affiliation nationale, provinciale, politique, militaire, sociale ou religieuse. (Flag)

Drapeau - bannière

De façon générale, tout drapeau; désigne particulièrement aujourd'hui un grand drapeau suspendu à une traverse ou entre deux mâts. Comme le sens du mot bannière a changé, il est préférable d'utiliser le terme plus spécifique : bannière de trompette, bannière de cornemuse, etc. (Flag - Banner)

Drapeau civil

Drapeau national hissé sur terre par des particuliers (certains pays font une distinction entre le drapeau civil et le drapeau d'État). (Flag - Civil)

Drapeau - cornette

Drapeau triangulaire ou à deux pointes, habituellement hissé en tête de mât sur un yacht ou un navire afin d'identifier le propriétaire ou le club d'appartenance. (Flag - Burgee)

Drapeau distinctif

Désigne un drapeau servant à identifier une personne, un dirigeant ou une institution, ou à en signaler la présence. Les personnes suivantes ont le droit d'arborer un drapeau distinctif :

- a. Le Souverain et les membres de la famille royale;
- b. Les souverains étrangers et les chefs d'État;
- c. Le gouverneur général;
- d. Le lieutenant-gouverneur d'une province;
- e. Le premier ministre;
- f. Le ministre de la Défense nationale et le ministre des Transports;
- g. Le sous-ministre des Transports et l'administrateur de l'Administration canadienne des transports maritimes;
- h. Certains officiers des Forces armées et de la Garde côtière. (Flag - Distinguishing)

Drapeau - enseigne

Drapeau national qu'un pays adopte pour ses navires. Peut aussi désigner les drapeaux arborés par les forces armées, telle l'enseigne des Forces canadiennes. (Flag - Ensign)

Drapeau d'État

Drapeau national qui flotte sur les édifices et les immeubles du gouvernement. Consiste habituellement en un drapeau civil orné de l'écusson ou des armoiries nationales. (Flag - State)

Drapeau - flamme

Terme désignant divers drapeaux habituellement à double pointe ou de forme étroite et triangulaire. Souvent utilisé en mer. Normalement, on utilise le terme le plus spécifique, par exemple, flamme large, cornette, flamme de lancier ou pennon, flamme de mise en service, etc. (Flag - Pennant)

Drapeau de grade

Drapeau distinctif qui indique le rang officiel d'un particulier, civil ou militaire. (Voir drapeau distinctif) (Flag - Rank)

Drapeau - guidon

Couleurs d'un régiment blindé. Le guidon a deux pointes. (Flag - Guidon)

Drapeau d'institution

Drapeau distinctif d'une institution ou d'une entreprise commerciale. Utilisé le plus souvent en mer. Parfois utilisé pour désigner le propriétaire particulier d'un navire ou d'une institution.

Drapeau(x) militaire(s)

Drapeau d'une unité militaire; le terme est souvent utilisé au pluriel car les unités reçoivent

fréquemment une paire de drapeaux. Les drapeaux de la reine sont habituellement composés d'un drapeau national et d'ornements, et du drapeau du régiment, lequel est orné des décorations de l'unité. Ces drapeaux sont consacrés et traités avec grand respect. Ils sont toujours transportés sous escorte armée et salués lorsqu'ils sont déplacés de leur lieu de repos. À bord des navires, ce terme désigne les pavillons du navire, et le moment de la journée où le pavillon du navire et le pavillon de beaupré sont hissés. (Colour(s))

Drapeau national

Drapeau représentant une nation indépendante. Dans le présent guide, il désigne le drapeau national du Canada ou le drapeau canadien. (Flag - National)

Drapeau - pavillon

Pavillon distinctif qui arbore les armoiries accordées à une personne. Certains membres de la famille royale ont des pavillons particuliers qui sont déployés afin de signaler leur présence. Désigne aussi les drapeaux militaires des régiments blindés de la Garde et des escadrons de l'Armée de l'air. (Flag - Standard)

Drapeau - pavillon de beaupré

Drapeau arboré à la proue d'un navire afin d'indiquer sa nationalité. (Flag - Jack)

Drapeau de table

Petit drapeau hissé sur un mât et une base, l'ensemble pouvant être posé sur une table ou sur un bureau. (Flag - Table)

Drapement

Décoration d'une hampe ou d'un mât au moyen d'un foulard noir, en signe de deuil. (Draping)

Drisse

Corde par laquelle on hisse un drapeau. La drisse est habituellement munie d'anneaux, de cabillots, et d'attaches qui retiennent le drapeau. (Halyard)

Enseigne

Voir drapeau - enseigne.

Étamine

Tissu résistant à mailles peu serrées, servant à la fabrication des drapeaux; était faite de laine à l'origine, mais on utilise maintenant souvent d'autres fibres. L'étamine sert également de

matériel décoratif au-dessus des arches d'entrée et des portails, ainsi que sur les tribunes et les plates-formes. (Bunting)

État - drapeau

Voir drapeau d'État.

Extrémité décorative

Ornement décoratif qui pare l'extrémité d'une hampe ou d'un mât. Peut avoir la forme d'une pointe de lance, d'une sphère, d'une feuille d'érable, d'une couronne, etc. (Finial)

Face

Le côté le plus important d'un drapeau; le guindant se trouve habituellement du côté dextre. L'antonyme est envers. (Obverse)

Flamme

Voir drapeau - flamme.

Foulard

Pièce de tissu noir ressemblant à de la soie, faite de crêpe ou de nylon, dont les dimensions approximatives sont de 10 cm x 430 cm (4 po x 14 pi). Il est noué en arche et sert à draper les drapeaux durant les périodes de deuil. Aussi appelé ruban de deuil. Dans certains pays, on attache des foulards de couleur aux drapeaux militaires, et lorsqu'ils sont utilisés de cette façon, ils ne sont pas un signe de deuil. (Cravat)

Guindant

Il s'agit de la partie du drapeau la plus près du mât. Synonyme également de la largeur d'un drapeau. (Hoist)

Guinder

Action de hisser un drapeau à un mât. (Hoist)

Hampe

Mât sur lequel est hissé un drapeau militaire. L'extrémité supérieure de la hampe est ornée de motifs décoratifs qui représentent les armoiries du Canada; un lion tenant de sa patte dextre une feuille d'érable. (Pike)

Institution - drapeau

Voir drapeau d'institution.

Jusqu'au bout

Indique que le pavillon ou le drapeau est hissé aussi haut que la drisse le permet ou jusqu'au haut du mât. (Close-up)

Mât

Il s'agit d'une pièce longue et mince faite de bois, de métal ou d'une autre matière munie d'un dispositif servant à hisser ou à attacher un drapeau.

Mise en berne d'un drapeau

Désigne le déploiement d'un drapeau en tout point sous sa position normale, laquelle est le haut du mât, et est habituellement un signe de deuil. La coutume canadienne sur terre est d'aligner le centre du guindant du drapeau avec le point médian du mât. (Half-Mast/Half-Staff a Flag)

National - drapeau

Voir drapeau national.

Oeillet courant et cabillot

Désigne une méthode de lever du drapeau dans laquelle une corde est cousue dans la tête du drapeau, corde munie à l'extrémité supérieure d'un cabillot de bois et à l'extrémité inférieure d'une boucle de corde, ces deux extrémités étant attachées à une drisse. C'est le système le plus utilisé au ministère. (Running Eye and Toggle)

Ordre de préséance

Système qui consiste à placer les drapeaux selon leur ordre d'importance, lors d'une cérémonie ou d'un déploiement. (Precedence/Superior Position)

Pavillon

Voir drapeau - pavillon.

Porte-drapeau - ceinture

Voir ceinture porte-drapeau.

Rondelle

Trou renforcé par des points de couture ou un anneau métallique, se trouvant généralement aux deux extrémités de la tête d'un drapeau et par lequel passent les attaches de la drisse.

(Grommet)

Ruban de deuil

Voir foulard.

Séneestre

Désigne le côté gauche d'un drapeau ou de l'écu aux yeux du porteur ou le côté droit aux yeux de l'observateur. L'antonyme est dextre. (Sinister)

Table - drapeau

Voir drapeau de table.

Tête

Pièce de tissu épais, habituellement en toile, le long du guindant d'un drapeau et dans laquelle une corde est cousue ou des rondelles sont fixées afin de faciliter le lever du drapeau. (Heading)

Tête de mât

Extrémité supérieure du mât. (Mast Head)

Vexillologie

Étude de l'histoire, du symbolisme et de l'utilisation des drapeaux; désigne également tout intérêt général dans les drapeaux. (Vexillology)